

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 17 février à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 10 février 2021 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au pôle communautaire situé à Périers.

Présents : Mesdames Rose-Marie LELIEVRE, Michèle BROCHARD, Anne HEBERT et Stéphanie MAUBÉ et Messieurs Henri LEMOIGNE, Alain LECLERE, Thierry RENAUD, Roland MARESCQ, Jean-Marie POULAIN, Marc FEDINI, David CERVANTES et Christophe GILLES.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de votants : 12

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

le 25/02/2021

DEC2021-007-BUREAU

TOURISME : Validation des tarifs des animations de l'Office de tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL20200722-165 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire,
Vu la délibération en date du 26 novembre 2020 validant la transformation de la forme juridique de l'Office de tourisme et la fin de la régie sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour l'intégrer dans le budget principal à compter du 1er janvier 2021,

Considérant la nécessité de garantir le bon fonctionnement de l'Office de tourisme sous cette nouvelle forme juridique,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des animations proposées par l'Office de tourisme à destination des visiteurs et des habitants afin de faire découvrir les richesses du territoire,

Considérant la décision d'inclure une dégustation de produits du terroir à l'issue des animations afin de promouvoir ces derniers et de marquer l'identité du territoire en la matière,

Considérant les propositions de la commission « attractivité touristique » réunie le 4 février 2021,

Ceci exposé, les membres du Bureau communautaire décident, à l'unanimité des votants (2 abstentions d'Henri LEMOIGNE et d'Anne HEBERT), de fixer les prix de vente des animations de l'Office de tourisme à compter du 1^{er} avril 2021 comme suit :

Type d'animation	Tarif adulte	Tarif 3-16 ans	Tarif - de 3 ans
Visites « patrimoine » en particulier Abbaye de Lessay	7 €	3 €	0 €
Animations « natures » organisées en interne ou par un prestataire de type CPIE	7 €	3 €	0 €
Visites commentées à vélo	10 €	10 €	Non concerné
Escape Game et découverte ludique du patrimoine	12 €	12 €	Non concerné

- de maintenir le tarif des visites « groupes » de l'abbaye de Lessay et du Château de Pirou à hauteur de 85 euros par groupe,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20210217-DEC2021-007BUR-AI
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

- d'autoriser le Président à percevoir les recettes afférentes à cette décision,
- de rappeler que toutes décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

Henri LEMOIGNE

